

1.6 – POST PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

Quel but ?

Cette formation permet aux jeunes permis de mieux appréhender les risques sur la route et à diminuer le risque d'accidents.

Pourquoi ?

- Vous agissez pour votre sécurité et celle des autres usagers,
- Vous réduisez votre période probatoire,
- Vous économisez sur votre assurance véhicule,
- Vous avez suivi la conduite accompagnée, la formation vous permettra de ramener à 1,5 an au lieu de 2 actuellement votre période probatoire. Pour les autres, la période probatoire sera réduite d'1 an : soit 2 ans au lieu de 3*,
- Si vous avez suivi la conduite traditionnelle, la formation vous permettra de ramener à 2 ans au lieu de 3 votre période probatoire*.

*si aucune infraction à points n'a été commise !

Label qualité

La formation est dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Pour qui ?

- Vous avez obtenu votre 1er permis (A1, A2, B1 ou B) en conduite traditionnelle ou accompagnée,
- Quel que soit votre âge,
- Vous avez entre 6 mois et 1 an de permis le jour de votre formation.

Comment ?

- La formation est collective afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.
- Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées.
- Le contenu de la formation, élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, fait l'objet d'un arrêté publié le 10 mai 2019 qui précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

Combien ?

Minimum 6 stagiaires et maximum 12.